KRATON

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 7.0

Date d'émission : le 11-Janvier-2016 Date de révision : le 23-Novembre-2023

Date de la version remplacée: le 10-Octobre-2023

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou SYLVABLEND™ PF 60 désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

UFI:

Austria: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX Finland: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX Sweden: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX

Synonymes Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS 8722

200000000261 Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Carburant Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe Kraton Chemical B.V.

Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas **Adresse**

Téléphone +31 36 546 2800

Adresse e-mail regulatory.eu@kraton.com EU NCEC +44 1865 407 333 1.4. Numéro d'appel

d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Autriche Centre d'information antipoison

national

+431 406 4343 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Belgique Centre antipoison national 070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit

sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Bulgarie Centre d'information toxicologique national +359 2 9154 233 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Croatie Centre d'information sur les poisons

+385 1 2348 342 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service

d'urgence.)

Chypre Centre antipoison 1401 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

République tchèque Centre d'information antipoison national

+420 224 919 293, ou +420 224 915 402 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Danemark Centre antipoison national +45 82 12 12 12 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Estonie Centre d'information antipoison 16662 ou autres pays: (+372) 626 9390 (Lundi 9 heures à Samedi 9 heures. fermé le dimanche et les jours fériés). Les informations sur la FDS/le produit sont

national

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Finlande Centre d'information antipoison

(09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (plateforme) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès

du Service d'urgence.) national

France Centre antipoison Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. national auprès du Service d'urgence.)

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

Grèce Numéro téléphonique du centre anti-poison

(0030) 2107793777 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Honarie Numéro de téléphone d'urgence national

+36-80-201-199 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Islande Centre antipoison

(+354) 543 2222 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Lettonie Premiers secours d'urgence médicale

113

Lettonie Centre d'information sur les poisons et les médicaments

+371 67042473 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Lituanie Neatidėliotina informacija apsinuodijus +370 5 236 20 52 ou +37068753378 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Malte Service des accidents et des urgences 2545 4030 (Heures de fonctionnement non précisées. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Pays-Bas Centre d'information antipoison national (NVIC)

NVIC: +31 (0)88 755 8000 (Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë)

Norvège Centre d'information antipoison norvégien

22 59 13 00 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Portugal Centre antipoison

800 250 250 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Roumanie Biroul RSI si Informare Toxicologica 021.318.36.06 (Disponible de 8 heures à 15 heures. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Slovaquie Centre d'information toxicologique national +421 2 5477 4166 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Espagne Service d'information toxicologique

+ 34 91 562 04 20 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Suède Centre d'information antipoison national

112 - et demander Poison Information (Informations antipoison) (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Suisse Tox Info Suisse

145 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60 8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016 cutanée.

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Mélange de gemme d'huile de pin, Résine; colophane Contient:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. H317

Mentions de mise en garde

Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P261

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des P280

yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P302 + P352

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P333 + P313

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P363

Stockage Non disponible.

Élimination

Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Après un contact prolongé avec des matériaux très poreux, ce produit peut s'enflammer

> spontanément. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pir	n 80-99	Confidentiel -	-	-	
Classificat	ion : -				
Résine; colophane	1-20	8050-09-7 232-475-7	01-2119480418-32-0036 01-2119480418-32-0001 01-2119480418-32-0002 01-2119480418-32-0008	650-015-00-7	
Classificat	ion: Skin Sens.	1;H317			

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M: facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures Informations générales

de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

3/29

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec les yeux

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. Ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée. 4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60 SDS EU 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent

s'enflammer spontanément lorsqu'il sont mouillés avec ce matériau.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Non disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'il sont mouillés avec ce matériau. Risque d'auto-oxydation générant suffisamment de chaleur pour s'enflammer en cas d'étalement sous forme de couche mince ou d'absorption sur un matériau poreux ou fibreux. Les chiffons et les tissus contaminés doivent être placés dans des récipients résistants au feu en vue d'une élimination. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016

Lim

Composants	Туре	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	- MAC	0,05 mg/m3	Fumée.
	VLCT	0,15 mg/m3	Fumée.
République tchèque. LEP. Décret	gouvernemental n° 361		
Composants	Туре	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	1 mg/m3	Poussière , fumée , inhalable aerosol fractior
La France. INRS, Valeurs limites Composants	d'exposition professionnelle a Type	ux agents chimiques Valeur	
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,1 mg/m3	
État réglementaire: Limite la	ndicative		
Irlande. Limites d'exposition pro			
Composants	Туре	Valeur	
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VLCT	0,15 mg/m3	
	VME	0,05 mg/m3	
Italie. Valeurs limites d'expositio	-		-
Composants	Туре	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,001 mg/m3	Fraction inhalable.
Lettonie. LEP. Valeurs limites d'e Composants	xposition professionnelle des Type	substances chimiques dans l' Valeur	'environnement de travail
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	4 mg/m3	
Norvège. Normes administratives	s pour les contaminants sur le	lieu de travail	
Composants	Туре	Valeur	
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	Vle	0,1 mg/m3	
Roumanie. LEP. Protection des t	•	•	eu de travail
Composants	Туре	Valeur	
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VME	0,1 mg/m3	
Royaume-Uni. EH40 Limites d'ex	=		_
Composants	Туре	Valeur	Forme
Résine; colophane (CAS	VLCT	0,15 mg/m3	Fumée.

Composants	Type	Valeur	Forme	
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)	VLCT	0,15 mg/m3	Fumée.	
	VME	0,05 mg/m3	Fumée.	

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi

recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Population générale

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pin (CAS Co	onfidentiel)		
Long terme, systémique, cutanée	5 mg/kg pc/jour	10	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	8,7 mg/m3	10	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	5 mg/kg pc/jour	10	Toxicité à dose répétée
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
Long terme, systémique, cutanée	1,065 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	1,065 mg/kg pc/jour	200	Toxicité à dose répétée

•	Τ	r	a	V	a	il	II	e	u	r	S
_											

Iravailleurs			
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Mélange de gemme d'huile de pin (CAS Co	nfidentiel)		
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	10 mg/kg pc/jour 35,3 mg/m3	5 5	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
À long terme, Locaux, Inhalation Long terme, systémique, cutanée	10 mg/m3 2,131 mg/kg pc/jour	100	Toxicité à dose répétée
ncentrations prédites sans effet (PNEC)			
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Résine; colophane (CAS 8050-09-7)			
CNTP	1000 mg/l	10	
Eau de mer	0 mg/l	10000	
Eau douce	0,002 mg/l	1000	
Sédiments (eau de mer)	0,001 mg/kg		
Sédiments (eau douce)	0,007 mg/kg		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Terre

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

0 mg/kg

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Le port d'un masque facial est conseillé. Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc, néoprène, nitrile ou en viton. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, préférablement de plus de 480 minutes. Pour une protection contre les éclaboussures/à court terme, nous recommandons la même chose mais nous admettons que les gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles et dans ce cas, un délai de rupture inférieur peut être acceptable à partir du moment où un entretien et des régimes de remplacement appropriés sont suivis. L'épaisseur des gants doit être normalement supérieure à 0,35 mm. Ce n'est qu'un conseil. Et celui-ci n'est peut-être pas adapté à tous les lieux de travail. Il ne doit pas être interprété comme une consigne pour tous les scénarios d'utilisation. Une évaluation des risques doit être réalisée avant l'utilisation afin de s'assurer que les gants sont appropriés à l'environnement de travail et aux processus.

- Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Risques thermiques En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Forme Liquide visqueux Couleur Brun foncé

Odeur Forte. Sulfureux(se).

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Non disponible.

Inflammabilité Non applicable.

Point d'éclair >100,0 °C (>212,0 °F)

Température Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible.

pH Non disponible.

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) <0,1 en % fficient de partage Non disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur <0,001 mm Hg à 20 °C

Densité et/ou densité relativeNon disponible.Densité de vapeurNon disponible.Caractéristiques des particulesNon disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité 0,98

Viscosité > 100 - < 350 cSt cone and plate

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviterAgents oxydants forts. Contact avec des substances incompatibles. Les matériaux poreux tels que les chiffons, le papier, l'isolation ou l'argile organique peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'il

sont mouillés avec ce matériau.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Agents oxydants forts.

Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

InhalationL'inhalation prolongée peut être nocive.Contact avec la peauPeut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mélange de gemme d'huile de pin Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Les

données sont pour un produit similaire. ; OECD 405

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux

Résine; colophane Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; OECD 40

5 Résultat: négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux Durée du test: 72 hr

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire

d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Mélange de gemme d'huil	e de pin	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; OECD 402;
Orale		
DL50	Rat	2000 mg/kg
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; OCDE 423;
Résine; colophane (CAS	8050-09-7)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg, 24 hr At this dose no death

Orale

DL50 Rat

1000 - 2000 mg/kg 2800 mg/kg OCDE 402

1000 ppm, 2 wk

occurred.; OECD 402

Rat Sprague-Dawley

5000 - 10000 mg/kg, 14 d Les données

sont pour un produit similaire.;

NOEL Rat Sprague-Dawley

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Corrosivité

Résine; colophane

Irritation/corrosion – Peau, Pas d'effet irritant pour la peau.;

OECD 404 Résultat: négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Durée du test: 72 hr

Mélange de gemme d'huile de pin Irritation/corros

Irritation/corrosion – Peau, Pas d'irritation de la peau .; Data

is for similar product.; OECD 404

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Peau Durée du test: 4 hr

Période d'observation: 72 hr

Lésions oculaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Contact oculaire

Mélange de gemme d'huile de pin Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; Les

données sont pour un produit similaire. ; OECD 405

Résultat: Négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux

Résine; colophane Irritation/corrosion – Œil, Pas d'irritation des yeux ; OECD 40

5 Résultat: négatif

Espèce: Lapin néo-zélandais blanc

Organe: Yeux Durée du test: 72 hr

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

^{*} Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Sensibilisation cutanée

Essai local sur les ganglions lymphatiques – Concentration Résine; colophane

minimale entraînant réaction, Non sensibilisant pour la peau

.: OECD 429 Résultat: Négatif Espèce: Souris Organe: Peau

Test de Buehler, Non sensibilisant pour la peau .; OECD 406

Résultat: Négatif Espèce: Cochon d'Inde

Organe: Peau

Test de Buehler, Non sensibilisant pour la peau .; OECD 406 Mélange de gemme d'huile de pin

Résultat: Négatif Espèce: Cochon d'Inde Organe: Peau Durée du test: 24 h Période d'observation: 72 h

Mutagénicité sur les cellules aerminales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux

supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagénicité

Résine; colophane Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de

mammifères, Non mutagène. .; OECD 476;

Résultat: Négatif Espèce: Mammifère

Mutagénicité sur les cellules germinales : essai d'aberration Mélange de gemme d'huile de pin

chromosomique, Non mutagène. .; OECD 473

Résultat: Négatif Espèce: Homme Organe: lymphoma cells

Mutagénicité sur les cellules germinales : test d'Ames, Non

mutagène. .: OECD 471 Résultat: Négatif

Espèce: Salmonella typhimurium

Test d'aberration chromosomique in vitro, Non mutagène. .; Résine; colophane

OECD 473: Résultat: Négatif Espèce: Homme

Test de Ames, Non mutagène. .; OECD 471;

Résultat: Négatif

Espèce: Salmonella typhimurium

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]

N'est pas listé.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges

et informations sur les

substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Non disponible. **Autres informations**

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité 12.1. Toxicité

que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement n'est pas exclue.

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU 8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Mélange de gemme d'huile	e de pin		
<i>Aiguë</i>			
	EL50	Algues vertes (Scenedesmus subspicatus)	> 100 mg/l, 72 hr >> Hydrosolubilité ; OECD 201
		Boues d'épuration activées	> 100 mg/l, 3 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 209
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	EL50	Daphnie	> 2000 mg/l, 48 hr >> Hydrosolubilité ; OECD 202
Poisson	LL50	Danio	> 100 mg/l, 96 hr >> Hydrosolubilité ; OCDE 203
Résine; colophane (CAS 8	050-09-7)		
	CE50	Boues d'épuration activées	> 10000 mg/l, 3 hr OCDE 209;
Aquatique			
Algues	EL50	Selenastrum capricornutum	> 1000 mg/l, 72 hr OCDE 201;
Crustacé	EL50	Puce d'eau (Daphnia magna)	911 mg/l, 48 hr OCDE 202;

^{*} Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Mélange de gemme d'huile de pin 36 en % Essai de fiole fermée, N'est pas facilement

> biodégradable.; OCDE 301D; Espèce: Boues d'épuration activées Durée du test: 28 jours

64 en % OCDE 301B Résine; colophane

Résultat: Facilement biodégradable. Espèce: Boues d'épuration activées

Durée du test: 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services Code des déchets UE

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle Non réglementé comme une marchandise dangereuse. de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe Non affecté. Risque subsidiaire

Non affecté. No. de danger (ADR) Code de restriction en Non affecté.

tunnel

14.4. Groupe d'emballage Non affecté.

14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse. 14.2. Désignation officielle Non réglementé comme une marchandise dangereuse. de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Non affecté. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse. 14.2. Désignation officielle Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non affecté. Classe

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Non affecté. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods. 14.2. UN proper shipping Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Not assigned. Class

Subsidiary risk

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards No.

Not assigned. 14.6. Special precautions

for user

IMDG

Not regulated as dangerous goods. 14.1. UN number

Tall Oll Pitch - Annex II / Pollution Category Y 14.2. UN proper shipping

14.3. Transport hazard class(es)

Not assigned. Class

Subsidiary risk

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS Not assigned. 14.6. Special precautions Not assigned.

for user

14.7. Transport en vrac Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

UFI:

Austria: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX Finland: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX Sweden: 7EQ0-P0KH-V00G-AJHX

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Résine; colophane (CAS 8050-09-7)

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel Autres réglementations

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses

modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce

produit.

8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

Classe de danger pour l'eau
AwSV (Manipulation des
substances dangereuses
pour l'eau, Allemagne)

WGK1

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai. le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité Identification du produit et de l'entreprise : Centre antipoison UE

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirment, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOLV, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2023 Kraton Corporation

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Table des matières

1. ES Fabrication de substance (SU3, SU8, SU9, ERC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	15
2. ES Formulation de préparations (SU3, ERC2, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	18
3. ES Répartition de la substance (SU8, SU9, SU0, SU3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	21
4. ES Intermédiaire (SU8, SU9, SU0, SU3, ERC6a, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	24
5. ES Carburants (SU0, SU3, ERC7, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	27

1 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Fabrication de substance

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation

SU3: Utilisations industrielles; Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y

compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines

Désignation du scénario de contribution contrôlant

Fabrication de substance

l'exposition de l'environnement

ERC1: Fabrication de substances

et catégorie ERC correspondante

correspondantes

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC

Fabrication de substance

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Fabrication de substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance

dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à

1,285 e5 tonnes/an

l'échelle communautaire

Quantités régionales d'utilisation

12900 tonnes/an

(tonnes/année): La partie du tonnage

régional utilisée localement: Jours d'émission

300

(jours/année):

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution

10

dans l'eau douce :

100

Facteur local de dilution

dans l'eau de mer :

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d	'émission		Facteurs d'émission		
Туре	(jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques
	300	0,000042	0,0001	0,000000089	

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible. Non disponible. Terre Non disponible. Eau Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance

non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuration domestique.

Débit de rejet 2000

Technique de traitement

des boues

Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des

déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en viqueur.

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Fabrication de substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un

mélange

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur

Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés, nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures

Non disponible.

organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle. de l'hygiène et de la santé

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau, faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	4,14E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,38E-05 mg/L	0,00851	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,37E-06 mg/L	0,00845	Modèle- EUSES utilisé.	

sédiment d'eau douce	1,53E-03 mg/k poids humide	0,993	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,52E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
terre	3,92E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	1,29E-04 mg/L	0,000000127	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maitrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU 8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016 17 / 29

2 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Formulation de préparations

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations

sur si-tes industriels.

Désignation du scénario de contribution contrôlant

Formulation de préparations ERC2: Formulation de préparations

l'exposition de l'environnement et catégorie ERC

et catégorie ERC correspondante

Formulation de préparations

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Formulation de préparations

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance

dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à

l'échelle communautaire

Quantités régionales

d'utilisation (tonnes/année): La partie du tonnage

.

54000 tonnes/an

5400 tonnes/an

régional utilisée localement: Jours d'émission

(jours/année):

220

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution

dans l'eau douce :

10

Facteur local de dilution

dans l'eau de mer :

100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'emission			Facteurs d'emission			
Type	(jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques	
	220	0,0001	0,0001	0,00000015	7	

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.

Terre Non disponible.

Eau Non disponible.

Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance

non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

8722 Version n° : 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016

SDS EU

18 / 29

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuration domestique.

Débit de rejet 2000

Technique de traitement

des boues

Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en viqueur.

déchets

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales

récupération adaptées et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Formulation de préparations

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés, nettover quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures

Non disponible.

organisationnelles pour empêcher/limiter les reiets. la dispersion et

l'exposition

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés, d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	4,14E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,03E-05 mg/L	0,00646	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,03E-06 mg/L	0,00641	Modèle- EUSES utilisé.	

sédiment d'eau douce	1,15E-03 mg/k poids humide	0,754	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,14E-04 mg/k poids humide	0,748	Modèle- EUSES utilisé.
terre	3,92E-04 mg/k poids humide	0,987	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	9,45E-05 mg/L	0,0000000945	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maitrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU 8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016 20 / 29

3 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Répartition de la substance

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers). SU9: Fabrication de substances chimiques fines. SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels.

Désignation du scénario de

contribution contrôlant l'exposition de l'environnement Répartition de la substance

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui

ne deviendront pas partie intégrante des articles

et catégorie ERC correspondante

ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

(utilisation d'intermédiaires)

ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de

polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes

Répartition de la substance

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Répartition de la substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance

dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à

l'échelle communautaire

Quantités régionales

d'utilisation

(tonnes/année):

La partie du tonnage

régional utilisée

localement:

(jours/année):

19300 tonnes/an

1930 tonnes/an

0,002

Jours d'émission 300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution

dans l'eau douce :

Facteur local de dilution

dans l'eau de mer :

loure d'émission

100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Julis	Jours a cillission		racteurs u em	1551011		
Type	(jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques	
	300	0,00001	0,00001	0,00001		

Eastaura d'ámicaian

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Non disponible. Air Terre Non disponible. Fau Non disponible. Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les

rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels, empêcher l'envoi de la substance

non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuration domestique.

Débit de rejet

Technique de traitement

Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

des boues

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des

déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en viqueur.

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales

récupération adaptées et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Répartition de la substance

Caractéristiques du produit

Concentration de la

substance dans un

mélange

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés, nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures organisationnelles pour

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé Eviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. utiliser une protection oculaire adaptée. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. éliminer immédiatement les quantités renversées et éliminer les déchets de manière sûre. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques
Air.	3,11E-06 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.	
eau douce	1,39E-06 mg/L	0,000869	Modèle- EUSES utilisé.	
eau de mer	1,31E-07 mg/L	0,000817	Modèle- EUSES utilisé.	
sédiment d'eau douce	1,54E-04 mg/k poids humide	0,101	Modèle- EUSES utilisé.	
sédiment marin	1,45E-05 mg/k poids humide	0,0953	Modèle- EUSES utilisé.	
terre	3,31E-06 mg/k poids humide	0,00835	Modèle- EUSES utilisé.	
Station d'épuration	4,30E-06 mg/L	0,0000000043	Modèle- EUSES utilisé.	

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maitrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

4 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Intermédiaire

correspondante

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers). SU9: Fabrication de substances chimiques fines. SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes

industriels.

Désignation du scénario de contribution contrôlant

Intermédiaire

l'exposition de l'environnement et catégorie ERC

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

(utilisation d'intermédiaires)

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes

Intermédiaire

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour Intermédiaire

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance

dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à

l'échelle communautaire

Quantités régionales

d'utilisation (tonnes/année): La partie du tonnage régional utilisée

localement:

Jours d'émission (jours/année):

83500 tonnes/an

8350 tonnes/an

300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution

dans l'eau douce :

10

1

Facteur local de dilution

dans l'eau de mer :

100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement loure d'émission

Jours	Jours a emission		racteurs a er	HISSIOH		
Туре	(jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques	
	300	0,00002	0,001	0,0000013		

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible. **Terre** Non disponible. Eau Non disponible. Non disponible. Sédiment

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance

non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/i)

type Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuration domestique.

Débit de rejet 2000

Technique de traitement

des boues

Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des

déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales récupération adaptées

et/ou nationales.

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Intermédiaire

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un

mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et

Mesures

organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et

l'exposition

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé

le respect des conditions de service.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques			
Air.	1,30E-04 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.				
eau douce	1,30E-05 mg/L	0,00811	Modèle- EUSES utilisé.				

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU

eau de mer	1,29E-06 mg/L	0,00806	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment d'eau douce	1,44E-03 mg/k poids humide	0,946	Modèle- EUSES utilisé.
sédiment marin	1,43E-04 mg/k poids humide	0,94	Modèle- EUSES utilisé.
terre	1,24E-04 mg/k poids humide	0,312	Modèle- EUSES utilisé.
Station d'épuration	1,21E-04 mg/L	0,000000121	Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maitrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

5 - Scénario d'exposition de travailleur

1. Carburants

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation SU0: Autres: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur si-tes industriels.

Désignation du scénario de contribution contrôlant

Carburants

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante

Carburants

Liste des désignations des scénarios de contribution de travailleur et catégories PROC correspondantes

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.. PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

2.1.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition de l'environnement pour **Carburants**

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance

dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

État physique solide

Quantités utilisées

Consommation annuelle à

l'échelle communautaire

Quantités régionales

d'utilisation (tonnes/année): La partie du tonnage

régional utilisée localement: Jours d'émission

1 tonnes/an

0.1 tonnes/an

(jours/année):

300

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution

dans l'eau douce :

Facteur local de dilution

dans l'eau de mer :

100

Autres conditions d'exploitation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'emission		Facteurs d'en	Facteurs d'emission			
Type	(jours/an)	Air	Terre	Eau	Remarques	
	300	0,00025	0	0,00001		

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Le site doit se doter d'un plan déversements pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées qui minimisent l'impact des rejets épisodiques.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Non disponible. Δir Non disponible. **Terre** Eau Non disponible. Sédiment Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. empêcher l'envoi de la substance

non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

Station d'épuration STP municipale. Micro-station de dépuration domestique.

Débit de rejet 2000

Technique de traitement

des boues

Ne pas utiliser les boues d'épuration comme engrais

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des

déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en viqueur.

Efficacité du traitement Non disponible.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales

et/ou nationales

2.2.1. Scénario de contribution d'exposition contrôlant l'exposition des travailleurs pour Carburants

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique du produit solide

Pression de vapeur Non disponible.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée de l'utilisation

Non disponible.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Le design du produit doit prévenir les déversements / fuites et les éclaboussures. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés. nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures

Non disponible.

organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et

l'exposition

Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il v a un risque de contact de la substance avec la peau.. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau, faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

and the control of th						
Milieu	PEC	RCR (PEC/PNEC)	Méthode	Remarques		
Air.	3,09E-06 mg/m3	L'usage est considéré comme sûr.	Modèle- EUSES utilisé.			
eau douce	9,75E-07 mg/L	0,000609	Modèle- EUSES utilisé.			
eau de mer	1,05E-07 mg/L	0,000654	Modèle- EUSES utilisé.			
sédiment d'eau douce	1,08E-04 mg/k poids humide	0,0711	Modèle- EUSES utilisé.			

1,16E-05 mg/k 0.0763 Modèle- EUSES utilisé. sédiment marin poids humide 5,16E-06 mg/k 0,0142 Modèle- EUSES utilisé. terre poids humide Station d'épuration 1,12E-07 mg/L 0.00000000112 Modèle- EUSES utilisé.

Santé

Non disponible.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par l'ES

L'utilisateur en aval immédiat doit s'assurer qu'il opère dans les mesures de gestion de risques et les conditions opératoires décrites dans le scénario d'exposition. Si d'autres CO/RMM sont adoptés, l'utilisateur doit prouver que les mesures de gestion mises en œuvre sont satisfaisantes. Cela peut reposer sur une série de variables (et un logarithme approprié) qui ensemble indiquent la maitrise du risque. Le cas échéant, si l'utilisateur en aval utilise d'autres méthodes, comme l'ajustement, il doit s'assurer qu'il respecte les limites fixées dans le scénario d'exposition.

Nom de la matière : SYLVABLEND™ PF 60

SDS EU 8722 Version n°: 7,0 Date de révision : le 23-Novembre-2023 Date d'émission : le 11-Janvier-2016